## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Recu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID: 031-213101876-20230406-2023 077-DE

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune	
de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous	
la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.	
Présents :	
Mmes BEAUFORT, BOBO, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON et STEMER  MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC	Séance du <b>6 avril 2023</b> Acte n° <b>2023-077</b>
Absent(s) représenté(s) :	
Mme BRUN a donné procuration à M. BAË	
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme RIPOLL	
Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN	Conseillers en exercice :
Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE	33
Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE	
M. CHOUARD a donné procuration à M. BRIANTAIS	
M. LERAT a donné procuration à M. CANILLO	
Absent(s) : /	Conseillers présents :
	26
Secrétaire de séance : M. GAUTHIER Jean	Date de la convocation :
occietate de seatee . W. O/10 ITHER Jean	29 mars 2023
Thème: 9.4 - VŒUX ET MOTIONS	
Objet : Motion contre le projet gouvernemental de réforme des retraites	

M. SÉVERAC Philippe, Premier Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que le projet gouvernemental de réforme des retraites prévoit le report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans avec une durée de cotisation à 43 ans.

L'adoption de ce projet s'est faite sans que ne soit donné à nos députés et sénateurs le temps d'en débattre et de l'amender (recours à l'article 47-1) et surtout sans vote de nos députés avec le 16 mars recours à l'article 49-3. Ces choix faits par le gouvernement constituent une mise en péril de notre démocratie en ne permettant pas au parlement de s'exprimer sur un sujet qui génère une forte opposition de la part de nos concitoyens : selon les sondages, 70% des français sont contre le passage à 64 ans.

Aujourd'hui, 06 avril 2023, 11ème journée de mobilisation initiée par l'ensemble des syndicats contre cette réforme : symboliquement, le Conseil Municipal de Fonsorbes s'y associe en votant cette motion.

- Considérant que la réforme des retraites va pénaliser, en aggravant leur état de santé déjà fragilisé, les salariés que leurs conditions de travail exposent à des facteurs de pénibilité physique ou mentale,
- Considérant que la réforme des retraites va particulièrement toucher les plus pauvres et constitue même une inégalité devant la mort, puisqu'à l'âge de 64 ans, 29% des hommes les plus pauvres sont déjà morts contre 6% des plus riches,
- Considérant que la réforme est profondément injuste pour les femmes, de l'aveu même du Gouvernement, puisqu'elles devront travailler en moyenne deux ans de plus que les hommes pour espérer avoir une retraite à taux plein,
- Considérant que la réforme des retraites ne répond à aucune urgence économique d'équilibre des Caisses de Retraites, le système tendant à s'équilibrer de lui-même à horizon 2070,
- Considérant que le régime des retraites pourrait être financé par d'autres sources de financement comme une remise en cause des baisses d'impôts sur les grandes entreprises ou une taxe de 2 % sur la fortune des 42 milliardaires français, soit 12 milliards d'euros annuels, comme le préconise Oxfam,
- Considérant que cette réforme des retraites prévoit la participation de la cotisation employeurs des collectivités à hauteur de 500 millions d'euros pour la CNRACL et que cette nouvelle ponction s'inscrit dans une hausse des dépenses insupportables des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023



ID: 031-213101876-20230406-2023\_077-DE

	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE	
FONSORBES	du 6 avril 2023 – acte n° 2023-077 – page 2/2
Thème :	9.4 – VŒUX ET MOTIONS
	Motion contre le projet gouvernemental de réforme des retraites
Objet :	Wotton Contre le projet gouvernementair de resource

Entendu l'exposé de M. SÉVERAC Philippe, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : de demander le retrait du projet gouvernemental de réforme des retraites.

<u>ARTICLE 2</u> : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

<u>ARTICLE 3</u> : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

<u>ARTICLE 4</u> : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2023.

<u>ARTICLE 5</u> : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

<u>ARTICLE 6</u>: dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire SIMÉON Françoise





Le Secrétaire de Séance

Délibération publiée sur le site Internet de la collectivité le

1 4 AVR. 2023

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 1 4 AVR. 2023